



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU VAL D'OISE

Association Loi 1901

Siège social : Inspection Académique - Immeuble « Le Président »
95525 CERGY PONTOISE

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU VAL D'OISE

Association Loi 1901

Siège social : Inspection Académique - Immeuble « Le Président »
95525 CERGY PONTOISE

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Val d'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 653 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 760 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 640 sur 777 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 27 851,28 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 5 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 6 858,73 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 9 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 11 février 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU VAL D'OISE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	3 111	3 111			Fonds propres	289 408	294 323
Terrains					Report à nouveau	3 111 803	2 842 744
Constructions					Résultat de l'association	146 445	234 739
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	43 398	41 170	2 228	4 624	Total	3 547 656	3 371 806
Immobilisations en cours					<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	8 300		8 300	8 300	Provisions pour risques		
Total	54 809	44 281	10 528	12 924	Provisions pour charges	39 396	38 751
					Total	39 396	38 751
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	1 054		1 054	1 258	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	7 111		7 111	7 212	Emprunts & dettes financières	26	26
Comptes courants OCCE					Fournisseurs		
Autres créances (dont erreurs débitrices)	30 323		30 323	3 401	Dettes fiscales et sociales	44 249	46 995
Trésorerie	3 593 416		3 593 416	3 432 589	Comptes courants OCCE	4	
Charges constatées d'avance				672	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	11 099	478
Total	3 631 903		3 631 903	3 445 133	Produits constatés d'avance		
					Total	55 379	47 499
TOTAL	3 686 711	44 281	3 642 431	3 458 057	TOTAL	3 642 431	3 458 057



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU VAL D'OISE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 256 131	1 921 200
Ventes de produits	2 616 620	2 603 401
Prestations de service et animations	2 237 304	2 155 094
Subventions d'exploitation	1 558 601	1 544 957
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	509 687	629 335
Reprises sur dépréciations et provisions		18 485
Utilisations des fonds dédiés		
Total	9 178 344	8 872 471
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 727 573	1 660 656
Variation des stocks de fournitures à céder	204	-388
Achats de fournitures administratives	1 551	3 257
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	6 610 052	6 164 490
Aides financières		
Impôts et taxes	9 895	10 591
Salaires	54 431	105 671
Charges sociales	21 148	39 031
Autres charges	521 920	553 808
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	144 221	165 397
Dotations aux provisions	644	1 726
Reports en fonds dédiés		
Total	9 091 640	8 704 238
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	86 704	168 232
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	138 063	101 501
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	138 063	101 501
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	138 063	101 501
RESULTAT COURANT (I + II)	224 767	269 734
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	134 871	146 339
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	134 871	146 339
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	213 194	181 333
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	213 194	181 333
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-78 323	-34 994
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	146 445	234 739
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	243 540	424 215
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	243 540	424 215

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DU VAL D'OISE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	3 642 430,53 €	3 458 057,02 €
Résultat de l'exercice :	146 444,56 €	234 739,29 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	760	777
dont coopératives et foyers agrégés :	653	640
dont coopératives et foyers non agrégés :	107	137
Nombre de coopérateurs :	139 866	137 565
Heures de bénévolat du siège départemental	3 000	3 000
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	5 856	12 426
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	5	8 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	243 540 €	424 215 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant, une hausse des charges des activités éducatives dans les coopératives et des participations volontaires des familles.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 224 360 € soit environ 2,50% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU VAL D'OISE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	146 444,56	{	56 698,86 pour le siège départemental
		{	89 745,70 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	30 322,86	{	2 471,58 pour le siège départemental
		{	27 851,28 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			5 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	11 099,26	{	4 240,53 pour le siège départemental
		{	6 858,73 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			9 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	3 593 415,71	{	412 859,30 pour le siège départemental
		{	3 180 556,41 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 870,68 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	144 220,98	{	2 396,39 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	141 824,59 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			217,19 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	9 451 277,84	{	399 592,38 pour le siège départemental
		{	9 051 685,46 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			13 861,69 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	9 304 833,28	{	342 893,52 pour le siège départemental
		{	8 961 939,76 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			13 724,26 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			137,44 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	3,0	3,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	547	777
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	72%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	491	433
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	26	28
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	689	772
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	6	6
Participants aux séances de formation (estimation)	15	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU VAL D'OISE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	3 111	3 111			Fonds propres	289 408	294 323
Terrains					Résultat du siege de l'association	56 699	-4 915
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	346 107	289 408
Autres immobilisations corporelles	43 398	41 170	2 228	4 624	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	8 300		8 300	8 300	Provisions pour charges	39 396	38 751
Total	54 809	44 281	10 528	12 924	Total	39 396	38 751
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 054		1 054	1 258	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	7 111		7 111	7 212	Emprunts & dettes financières	26	26
Comptes courants OCCE					Fournisseurs		
Autres créances	2 472		2 472	2 435	Dettes fiscales et sociales	44 249	46 995
Trésorerie	412 859		412 859	351 158	Comptes courants OCCE	4	
Charges constatées d'avance				672	Autres dettes	4 241	478
Total	423 495		423 495	362 735	Produits constatés d'avance		
Total	423 495		423 495	362 735	Total	48 520	47 499
TOTAL	478 304	44 281	434 023	375 659	TOTAL	434 023	375 659


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DU VAL D'OISE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	252 621	249 076
Ventes de produits	5 814	5 286
Prestations de service et animations	42 584	42 648
Subventions d'exploitation		
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante		
Reprises sur dépréciations et provisions		18 485
Utilisations des fonds dédiés		
Total	301 019	315 496
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	4 898	5 624
Variation des stocks de fournitures à céder	204	-388
Achats de fournitures administratives	1 551	3 257
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	247 715	244 225
Aides financières		
Impôts et taxes	9 895	10 591
Salaires	54 431	105 671
Charges sociales	21 148	39 031
Autres charges		
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 396	2 519
Dotations aux provisions	644	1 726
Reports en fonds dédiés		
Total	342 883	412 255
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-41 864	-96 760
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	97 988	91 252
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	97 988	91 252
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	97 988	91 252
RESULTAT COURANT (I + II)	56 124	-5 507
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	586	2 152
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	586	2 152
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11	1 559
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	11	1 559
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	575	592
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	56 699	-4 915
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	82 500	82 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	82 500	82 500



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 56 698,86 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	3 110,86			3 110,86
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 449,82			4 449,82
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	38 948,13			38 948,13
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	46 508,81			46 508,81

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	3 110,86			3 110,86
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 093,56	167,20		3 260,76
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	35 680,07	2 229,19		37 909,26
Mobilier de bureau	20%				
Total		41 884,49	2 396,39		44 280,88

2. Immobilisations financières

-Part Sociales BPRNP

8 300,00 €



3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode F.I.F.O. (Premier rentré Premier sorti.)

- Agendas Coop & Guide du Maître **1 053,50 €**

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	7 110,53		7 110,53
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	7 110,53		7 110,53

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

- Néant

6. Autres créances

- Régularisation Mutuelle 161,93 €
 - Régularisation Mae/Maif 2 137,52 €
 - Régularisation Personnel Rémunération 172,13 €
2 471,58 €

7. Trésorerie

-Banque Siège 13 109,14 €
 -Banque Postale 12 375,48 €
 -Banque Compte Fermetures coopératives 3 836,60 €
 -Livret A Siège 24 621,54 €
 -Livret Sociétaire BP 15 016,42 €
 -Intérêts Courus à venir 343 389,58 €
 -Caisse 510,54 €
412 859,30 €

8. Charges constatées d'avance

- Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

	Début	Changement de méthode (*)	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	294 323,34		-4 914,97		289 408,37
Résultat de l'exercice				56 698,86	56 698,86
TOTAL	294 323,34		-4 914,97	56 698,86	346 107,23



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	38 751,47	644,38		39 395,85
Provisions pour charges	38 751,47	644,38		39 395,85
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	38 751,47	644,38		39 395,85

Dotations / reprises d'exploitation	644,38
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	644,38

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

- Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

- Frais compte Pivot 26,40 €

5. Fournisseurs

- Néant

6. Dettes fiscales et sociales

- Congés payés	2 435,85 €
- Urssaf	1 854,57 €
- Retraite complémentaire	1 096,37 €
- Prévoyance	115,06 €
- Charges Congés Payés	686,38 €
- Uniformation	1 959,30 €
- Impôt Prélèvement à la source	126,72 €
- Etat Charges à payer	<u>35 974,90 €</u>
	44 249,15 €

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

- Régularisation Compte 4512..Occe 95 3,74 €

8. Autres dettes

- Péac IA 9518/19 Non versé	2 540,00 €
- Comptes Fermetures de Coops	<u>1 700,53 €</u>
	4 240,53

9. Produits constatés d'avance

- Néant



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	139 866	137 565
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,69 €	0,71 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	251 758,80	247 617,00
Cotisations versées à la Fédération	155 251,26	149 945,85
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	155 251,26	149 945,85

2. Subventions d'exploitation

- Néant

3. Contributions financières

- Néant

4. Produits exceptionnels

- Divers

586,16 €

5. Charges exceptionnelles

- Divers

10,80 €

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

- Machine à affranchir (Sté Frama). Echéance du contrat ; 12/2020

554,40 €

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Cergy St-Christophe, de locaux dépendant du groupe scolaire « La Sébille » situé au 2, Allée de la Sébille (environ 160 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 3 000 heures de travail valorisées à 82 500 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **La Banque Populaire :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque Populaire (approuvée par l'assemblée générale du 18/12/1996 et des conseils d'administration du 02/12/1996 et du 04/02/1997). La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte « miroir », centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous forme de Bons négociables, Comptes à terme sur deux comptes « titres » (n° 70213088212 et n° 70213088229) et de Livrets.

Le compte « centralisateur », pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	772	772
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 514 411,86	3 514 371,69
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	94 749,54	90 090,01
Montant des impôts dus par l'AD	8 777,56	9 009,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	85 971,98	81 081,00
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%